

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

07 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le sept février à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, suite à convocation de Madame GABEURE Martine –

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre - CONVERT Sylvain - CREBESSEGUES Etienne - DANH-NGHET Stéphanie - FLAMANT Patrick - FRANCHELLIN Jean-Claude - GOULAUX Sandra - JACQUIER Habiba - JULIEN Virginie - PARISSE Thomas - RUIZ Gérard - TAVERNESE ROCHE Stéphanie - WACHOWIAK Edmond

Absent(s) excusé(s) : TORRES Gaëlle

Absent(s) : -

Procuration(s) :

Secrétaire de séance : CONVERT Sylvain

Date de convocation : 30 Janvier 2015

-----O-----

Vu par Nous, Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES ISERE pour être affiché le 14 Février 2015 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 13 Février 2015

Madame le Maire – Martine GABEURE

DEBUT DE LA SEANCE A 10 H 00

I –SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après concertation, le conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes aux différentes associations :

✓ **Associations communales**

ACCA	270 € 00
APAT	300 € 00
ART'TEXTILE	250 € 00
ASSOCIATION Laurent CLERC	900 € 00
CLUB DES RETRAITES	380 € 00
COMITE DES FETES	5 000 € 00
COOPERATIVE SCOLAIRE	784 € 00
ASSOCIATION GYMNASTIQUE FEMININE	400 € 00
LES FONTAINES DE LA BROUSSE	100 € 00
SOCIETE DU SOU DES ECOLES	2 596 € 00
SYNDICAT AGRICOLE DE LA BALME	140 € 00
LES COPAINS D'ABORD	150 € 00

✓ **Associations hors commune**

LYCEE PAUL CLAUDEL	250 € 00
CECOF AMBERIEU	100 € 00
LYCEE DE SAINT SORLIN	100 € 00
CFA BTP BOURG EN BRESSE	50 € 00
ANIM'LOISIRS	450 € 00

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

II –CHANGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURES DES GROTTES POUR LA HAUTE SAISON 2015

En concertation avec les différents prestataires de la commune (restaurateurs, bar...), Sandra GOULAUX, Adjointe responsable des Grottes, propose à l'assemblée de modifier les horaires de la haute saison 2015 (du 29 juin au 30 août 2015 inclus) de la manière suivante : ouverture tous les jours de 11h00 à 19h00 (fermeture billetterie à 17h45).

Pour rappel, anciens horaires haute saison : ouverture tous les jours de 10h00 à 18h00 (fermeture billetterie à 16h45).

Après concertation, le Conseil Municipal valide le changement des horaires d'ouverture des grottes pour la haute saison 2015.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

III –TARIFS GROTTES – ANNEE 2015

Sandra GOULAUX, Adjointe responsable des Grottes propose à l'assemblée de ne pas modifier les différents tarifs des visites des Grottes :

TARIFS VISITES GROTTES	Haute saison (et visites guidées)	Basse saison
Adulte (à partir de 12 ans)	10,00 €	8,00 €
Enfant (de 4 à 11 ans)	6,50 €	5,50 €
Pass Famille 2 Adultes 2 Enfants	30,00 €	25,00 €
Pass Famille 2 Adultes 3 Enfants	35,00 €	29,50 €
4 ^{ème} enfant et plus Pass Famille	4,00 €	3,00 €
Etudiant, demandeur d'emploi	6,50 €	
Sénior (plus de 70 ans)	8,00 €	6,50 €
Adulte tarif réduit	8,00 €	6,50 €
Enfant tarif réduit	5,50 €	4,50 €
Groupes scolaires (visites guidées)	5,00 €	
Groupes scolaires pack ENS	10,00 €	
Groupes scolaires sentier ENS	6,00 €	
Groupes adultes (10 à 50 pax)	8,00 €	
Groupes adultes (plus de 50 pax)	7,00 €	
Groupes enfants (hors scolaires)	5,50 €	
Moins de 4 ans	gratuit	gratuit

Tarifs complémentaires :

Groupes adultes	1 gratuité toutes les 10 personnes payantes et chauffeur de bus gratuit
Groupes enfants	accompagnateurs gratuits (1 accompagnateur gratuit pour 5 enfants)
Groupes scolaires	accompagnateurs et chauffeur de bus gratuits

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de ne pas modifier les différents tarifs des visites des Grottes.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

IV - GROTTES - SOCIETE PROMOTION SERVICES

Suite à l'embauche d'une personne en contrat d'apprentissage en charge de la commercialisation "groupes" de décembre 2012 à fin août 2014, Sandra GOULAUX, propose de poursuivre le travail entrepris, notamment auprès des groupes scolaires (établissements scolaires, centres de loisirs, centres sociaux...), et propose cette année de confier une mission de "démarchage et suivi de groupes scolaires" à la société Promotion Services, basée à Crémieu.

Proposition de Promotion Services :

- 13 semaines de démarchage et de suivi "centres de loisirs, centres sociaux" sur la période mars-avril-mai 2015 (4h00 par semaine).
- 11 semaines de démarchage et de suivi "établissements scolaires" sur la période septembre-octobre-novembre 2015 (4h00 par semaine).

Coût : 175,00 € HT / semaine x 24 semaines soit 4 200 EUR HT (5 040,00 € TTC).

Après délibération, le Conseil Municipal valide le devis présenté par Sandra GOULAUX, Adjointe au Maire.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

V - PARC PHOTOCOPIEURS

Sandra Goulaux, Adjointe au Maire, informe l'assemblée qu'un état des lieux du parc photocopieurs a été réalisé le 19 décembre dernier pour optimiser l'utilisation du matériel et l'adapter aux nouvelles normes de dématérialisation quotidiennement utilisées mais aussi imposées par les instances publiques (trésorerie, préfecture...). Elle présente l'étude réalisée par la Société REX ROTARY en détaillant le budget trimestriel actuel :

- Contrat de 1830 € HT.
- Dépassement supplémentaire couleur (Gazette/Impression auparavant sous-traitée par un professionnel) : 737,89 € HT.

Soit une valeur totale de fonctionnement de 2567,89 € HT par trimestre.

Détails du parc actuel :

- 1 imprimante/photocopieur « couleur » en Mairie.
- 1 imprimante/photocopieur « noir et blanc » en Mairie.
- 1 imprimante/photocopieur « noir et blanc » à l'école.
- 1 imprimante/photocopieur « couleur » aux Grottes.
- 1 imprimante Secrétariat (coût cartouche par trimestre 300 euros H.T).

Elle présente la nouvelle proposition, optimisant le parc, tout en restant au même budget, soit 2867.89 € HT par trimestre :

- Remplacement des deux imprimantes secrétariat/comptabilité par deux matériels scanner/ imprimante réseau, compatible pour le PES V2 (dématérialisation).
- Prise en charge de la première facture de dépassement couleur d'un montant de 737,89 € HT par REX ROTARY.

Détails du parc proposés :

- 1 imprimante/photocopieur « couleur » en Mairie.
- 1 imprimante/photocopieur « noir et blanc » en Mairie.
- 1 imprimante/photocopieur « noir et blanc » à l'école.
- 1 imprimante/photocopieur « couleur » aux Grottes.
- 2 imprimantes/scanner secrétariat/comptabilité en Mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal valide le devis présenté par Sandra GOULAUX, Adjointe au Maire.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

VI - ENQUETE PUBLIQUE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est concernée par l'enquête publique de l'Elevage du Bugey à Verna.

En effet, la commune se trouve incluse dans le plan d'épandage du lisier produit par un élevage porcin dont la demande d'autorisation d'exploiter et de procéder à des opérations d'épandage doit faire l'objet d'une enquête publique.

L'ouverture de l'enquête publique était fixée au 05 janvier 2015. Un registre est déposé en mairie de La Balme Les Grottes disponible durant les heures ouvrables de la Mairie. Les élus sont maintenant amenés à délibérer sur ce projet.

Madame le Maire informe les conseillers que les Maires des communes de Saint Romain de Jalionas, Leyrieu, Verna, Hières sur Amby et La Balme les Grottes, le Président du SIEPC (Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu), le Président du Syndicat du Girondan (Assainissement) et le Vice-président CCIC à l'environnement se sont régulièrement rencontrés afin de débattre sur le sujet.

Dans le souci de préserver la qualité de vie et d'environnement et de ne pas compromettre l'avenir des communes, les personnes précitées demandent que l'autorisation de « restructuration » de la porcherie, Elevage du Bugey, soit accompagnée des directives suivantes :

- Que l'épandage soit réalisé avec une rampe enfouisseuse,
- Que les limites d'épandage soient portées à 100 m des habitations,
- Que l'utilisation du lisier ne vienne pas impacter la surface actuelle, réservée à l'épandage des boues produites par la STEP du Syndicat du Girondan,
- Que les dates d'autorisation d'épandage soient strictement respectées.
- Que l'autorisation note et prenne en compte l'obligation vitale de trouver une ressource en eau potable avec toutes les conséquences futures que cela entraînera sur la zone concernée par l'épandage (zones et surfaces d'épandage, étude hydrogéologique actualisée avec la prise en compte des données précises sur le sous-sol et la dynamique des eaux souterraines et l'absence de contre-indication de l'épandage avec le projet d'implantation d'un captage d'eau potable).

Il en est résulté qu'il était souhaité qu'une attention particulière soit portée sur toutes les remarques et exigences demandées afin que celles-ci soient prises en compte dans la décision qui sera notifiée.

Madame le Maire demande aux élus de s'exprimer sur le sujet.

Après concertation, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande d'autorisation d'exploiter et de procéder à des opérations d'épandage de l'élevage du Bugey présenté par Monsieur Pascal ALLABOUVETTE.

Pour : 1

Contre : 9

Abstention : 4

VII - CONTRAT ENTRETIEN ESPACES VERTS

Jean-Pierre BERTHELOT, 1^{er} Adjoint, présente à l'assemblée un contrat d'entretien tri-annuel pour les années 2015, 2016 et 2017 dans le cadre de l'entretien des espaces verts de la commune. Il précise que ce contrat est composé de 7 postes :

- Poste 1 : 30 tontes Parc + terrain de foot pour un montant HT de 12360,00€, soit 412,00€ HT l'unité.
- Poste 2 : 30 tontes de l'école pour un montant HT de 2190,00€, soit 73,00€ HT l'unité.
- Poste 3 : 30 tontes du cimetière pour un montant HT de 3720,00€, soit 124,00€ HT l'unité.
- Poste 4 : 30 tontes au Hameau de La Brosse pour un montant HT de 2190,00€, soit 73,00€ HT l'unité.
- Poste 5 : 3 interventions annuelles traitement cimetière pour un montant HT de 2025,00€, soit 675,00€ HT par an.
- Poste 6 : 3 interventions annuelles traitement parcours de santé pour un montant HT de 2025,00€, soit 675,00€ HT par an.
- Poste 7 : 30 tontes du parking l'école pour un montant HT de 2760,00€, soit 92,00 € HT l'unité.

Après concertation, le Conseil Municipal, valide le contrat présenté par Jean-Pierre BERTHELOT et autorise Madame le Maire à le signer.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

VIII - ECOLE – RASED

Stéphanie ROCHE TAVERNESE, Adjointe au Maire en charge des affaires sociales, informe l'assemblée que la commune de Montalieu-Vercieu accueille le Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté « RASED ». Cette année, 6 élèves du Groupe Scolaire des Mûrier bénéficie de ce soutien.

Montalieu-Vercieu assure en conséquence l'avance budgétaire quand aux frais de fonctionnement. Cet investissement court sur le moyen terme soit 5 ans environ.

Suivant la règle établie, il revient à l'ensemble des communes concernées de définir par une convention les modalités de financement.

Ci-dessous le plan de financement 2015 étudié en accord avec Monsieur BEL, Maître « E » intervenant auprès des élèves en difficulté, sachant que la participation de chaque commune se base sur le nombre total d'élèves par école.

En fonctionnement : 1 euro par enfant scolarisé pour l'année 2014/2015, soit 98,00€

En investissement exceptionnel : 1,5 euros par enfant scolarisé pour l'année 2014/2015, soit 147,00€.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur les frais engagés dans le cadre du RASED pour l'année 2014/2015, à savoir 245,00€, le nombre d'élèves sur la commune de La Balme Les Grottes étant de 98. Madame le Maire précise que si le Conseil Municipal émet un avis favorable, une convention formalisera le mode d'indemnisation de la commune de Montalieu Vercieu.

Après concertation, les conseillers valident les frais engagés dans le cadre du RASED pour l'année 2014/2015 et autorise Madame le Maire à signer la convention.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

IX - LOYERS COMMERCES

Madame le Maire rappelle la délibération de principe du 24 novembre dernier l'autorisant à demander des devis pour la réhabilitation du bâtiment Place du Colonel Pition.

Épicerie : En attendant de voir ce projet se concrétiser elle informe l'assemblée que l'ancien bâtiment accueillant l'Agence Postale Communale est mis à disposition de Monsieur et Madame GASC pour la mise en place d'une épicerie et d'un dépôt de pain.

Comme réalisé avec le Fournil du Coin, elle propose de fixer le loyer semestriel à 10,00€ pour la période du 1^{er} février 2015 au 31 juillet 2015.

A l'issue de cette période, si la rénovation du Bâtiment Place du Colonel Pition le permet, l'épicerie déménagera dans celui-ci. Le loyer sera alors revu.

Après concertation, le conseil municipal accepte de fixer le loyer semestriel à 10,00€ et ce pour la période du 1^{er} février 2015 au 31 juillet 2015.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Salon de coiffure : Le loyer actuel de Madame Mula s'élève à 467,00 € plus les charges, soit une moyenne de 577,90€/mois pour l'année 2013.

Afin d'être en adéquation avec les loyers en vigueur dans la région mais aussi pour lui permettre de rentabiliser son activité Madame le Maire propose de passer son loyer mensuel à 250,00€ hors charges à compter du 1^{er} janvier 2015.

Après concertation, le conseil municipal accepte de fixer le loyer mensuel à 250,00€ hors charges pour le salon de coiffure Bulle d'Hair et ce, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

X – URBANISME

1 - Servitude passage

Gérard RUIZ, Adjoint en charge de l'urbanisme rappelle à l'assemblée que Monsieur DUMAS Laurent, producteur à Travers propose une vente directe de sa production d'asperges.

Dans le cadre de son activité il lui est nécessaire de se fixer de façon durable sur un site plus étendu. Un projet de construction pour accueillir son activité est à l'étude. Un terrain, situé au Sablon serait en adéquation avec son projet, mais il doit impérativement obtenir une servitude de passage émanant de la commune de La Balme Les Grottes, la parcelle communale A 286 étant contiguë aux parcelles A 199/A 200, ce qui lui permettrait en plus de l'accès, de se raccorder aux réseaux existants.

Gérard RUIZ propose à l'assemblée de concrétiser cette servitude de passage par le biais d'une convention.

Après concertation, le conseil municipal valide la convention.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

2 - Mise en place d'un service ADS (Autorisation du Droit des Sols) au sein de la CCIC

Madame le Maire rappelle aux conseillers qu'à compter du 1er juillet 2015, l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes membres d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de plus de 10 000 habitants ne sera plus assurée par les services de l'Etat (DDT).

C'est la raison pour laquelle une réflexion relative au devenir du service d'application du droit des sols (ADS) a été menée au sein de la communauté de communes.

Madame le Maire rappelle la délibération de principe prise par le conseil de communauté de la CCIC en date du 17 juillet 2014 portant mise en place d'un service « ADS » par la CC de l'Isle Crémieu pour le compte des communes membres.

Une seconde délibération a été votée par le conseil de communauté en date du 11 décembre 2014 portant création d'un service intercommunautaire d'autorisation du droit des sols (ADS) à l'échelle des communautés de communes de l'Isle Crémieu, du Pays des Couleurs et des Balmes Dauphinoises.

Aussi, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention entre la CC de l'Isle Crémieu et la commune de La Balme Les Grottes portant instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'application du droit des sols.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte l'ensemble de ces propositions
- Autorise Madame le Maire à signer la convention précitée portant instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'application du droit des sols.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

XI- QUESTIONS DIVERSES

1. Interlocuteur Agricole

Dans le cadre relationnel avec les agriculteurs, Gérard RUIZ propose à l'assemblée de nommer un interlocuteur représentant les agriculteurs de la commune.

Monsieur Jean-Michel BARGE étant actuellement Président du Syndicat Agricole de La Balme, il propose de nommer cet agriculteur qui fera le lien entre la commune et la profession agricole.

2 – Elagage du Parc

3 – Entretien et remise en état des terrains de tennis

4 – EMALEC

Installation alarme aux grottes et au S.I (syndicat d'initiative)

5 – Toilettes Publiques

FIN DE LA SEANCE A 12 H 10